

L'an deux mil vingt-six et le deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 15

Votants 15

Absents 0

Pouvoirs 0

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. PARDO, C. GRABIT, F. MALARD, C. CHEVRY, G. PLACET, C. TIVEDDU, J-F. BONIN, J-L. BOUTON, D. TRIANTAFFYLIDIS, S. CHEVROLAT ; S. BRUN ; V. AUZIAS, M. LUTTENSCHLAGER, F. CIFFOTTI

Date de convocation : 25/08/2026

Secrétaire de séance : Stéphanie CHEVRY

ADMISSION EN NON VALEUR

Délibération N°44/2026

Sur proposition du Trésorier public par mail explicatif du 29 juillet 2026,

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- **Décide** l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables suivant :

Débiteur	Année	Montant	Détails
VUILLOD Dominique	2025	100.00€	Poursuite sans effet
TOTAL		100.00 €	

- **Autorise** le Maire à imputer la perte de cette recette au compte 6541 " admission en non-valeur " avec comme numéro de la liste 8187810931 du budget primitif 2026 pour un montant de 100.00 €.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
001-210104162-20260903-44-2026-DE
Date de réception préfecture : 04/09/2026

Par déléguation
du Maire

C. PARDO

Stéphanie Chevry